

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_01**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote :** PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETAIRE DE SEANCE :** GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 23 janvier 2020

**OBJET :** DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_01-DE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
La candidature de Mme GUEGAN Yvette comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, MME GUEGAN YVETTE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_02**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 23 janvier 2020

**OBJET** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2019.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2019.

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

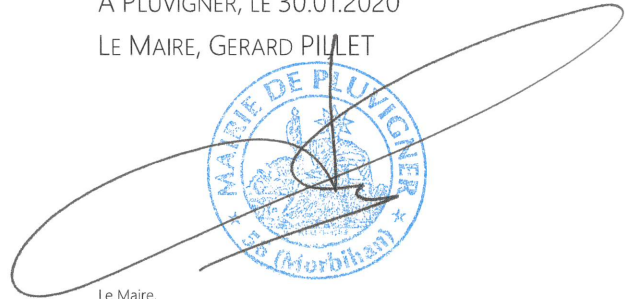
ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_02-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_03**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 27 (le Maire étant sorti)

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote** : BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 23 janvier 2020

**OBJET : FINANCES BUDGET – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. le Maire demande à l'assemblée de désigner un président de séance pour ce point.

M. BODIC Bernard est désigné président de séance.

M. le Maire quitte l'assemblée.

M. BODIC Bernard prend la présidence et présente le compte administratif 2019 :

	BP 2019	CA 2019	CA 2018	Évolution 2018/2019
<b>Dépenses</b>	<b>12 373 995.30 €</b>	<b>8 856 835.91 €</b>	<b>9 596 933.17 €</b>	<b>-7.71%</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>7 354 755.49 €</b>	<b>6 383 467.33 €</b>	<b>6 556 076.86 €</b>	<b>-2.63%</b>
<i>Réel</i>	6 295 582.83 €	5 644 670.26 €	5 871 979.65 €	-3.87%
011 - Charges à caractère général	1 751 295.37 €	1 373 998.83 €	1 431 886.90 €	-4.04%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 596 803.79 €	3 468 071.57 €	3 526 427.93 €	-1.65%
014 - Atténuations de produits	- €	1 511.00 €	1 477.00 €	2.30%
65 - Autres charges de gestion courante	713 455.00 €	640 866.27 €	722 761.44 €	-11.33%
66 - Charges financières	163 028.67 €	158 853.89 €	187 254.18 €	-15.17%
67 - Charges exceptionnelles	6 000.00 €	1 308.70 €	2 172.20 €	-39.75%
<i>Ordre</i>	1 059 172.66 €	738 857.07 €	684 097.21 €	8.00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 717.10 €	738 857.07 €	667 835.54 €	10.63%
<b>Investissement</b>	<b>5 019 239.81 €</b>	<b>2 473 368.58 €</b>	<b>3 040 856.31 €</b>	<b>-18.66%</b>
<i>Réel</i>	4 469 239.81 €	2 357 950.08 €	2 434 283.41 €	-3.14%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 683.16 €	4 683.16 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	716 017.73 €	713 822.23 €	703 886.71 €	1.41%
20 - Immobilisations incorporelles	32 994.40 €	32 350.29 €	17 961.83 €	80.11%
204 - Subventions d'équipement versées	100 000.00 €	- €	119 442.25 €	-100.00%
21 - Immobilisations corporelles	1 232 927.68 €	499 728.65 €	935 827.01 €	-46.60%
23 - Immobilisations en cours	2 312 616.84 €	1 107 365.75 €	657 165.61 €	68.51%
<i>Ordre</i>	550 000.00 €	115 418.50 €	606 572.90 €	-80.97%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00 €	115 418.50 €	209 971.80 €	-45.03%
041 - Opérations patrimoniales	400 000.00 €	- €	396 601.10 €	-100.00%
<b>Recettes</b>	<b>12 373 995.30 €</b>	<b>13 561 507.04 €</b>	<b>13 450 227.72 €</b>	<b>0.83%</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>7 354 755.49 €</b>	<b>9 234 775.41 €</b>	<b>8 729 989.16 €</b>	<b>5.78%</b>
<i>Réel</i>	7 204 755.49 €	9 119 356.91 €	8 527 715.13 €	6.94%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	800 000.00 €	800 000.00 €	800 000.00 €	0.00%
013 - Atténuations de charges	- €	160 424.20 €	129 305.74 €	24.07%
70 - Produits des services, du domaine et ventes div	714 500.00 €	777 263.69 €	744 761.02 €	4.36%
73 - Impôts et taxes	3 768 771.00 €	4 233 058.64 €	4 000 204.64 €	5.82%
74 - Dotations, subventions et participations	1 857 949.42 €	2 608 263.15 €	2 384 271.49 €	9.39%
75 - Autres produits de gestion courante	57 385.07 €	59 489.14 €	66 133.96 €	-10.05%
76 - Produits financiers	- €	40.39 €	37.87 €	6.65%
77 - Produits exceptionnels	6 150.00 €	480 817.70 €	403 000.41 €	19.31%
<i>Ordre</i>	150 000.00 €	115 418.50 €	202 274.03 €	-42.94%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000.00 €	115 418.50 €	209 971.80 €	-45.03%
<b>Investissement</b>	<b>5 019 239.81 €</b>	<b>4 326 731.63 €</b>	<b>4 720 238.56 €</b>	<b>-8.34%</b>
<i>Réel</i>	2 181 494.25 €	2 273 962.26 €	2 366 483.48 €	-6.45%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	1 679 382.25 €	1 679 382.25 €	1 871 500.85 €	-10.27%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	350 000.00 €	363 246.82 €	425 105.38 €	-14.55%
13 - Subventions d'investissement	152 112.00 €	151 598.00 €	65 288.50 €	132.23%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	629.89 €	- €	
23 - Immobilisations en cours	- €	19 105.30 €	- €	
<i>Ordre</i>	2 837 745.56 €	2 112 769.37 €	2 353 755.08 €	-10.24%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 717.10 €	738 857.07 €	667 835.54 €	10.63%
041 - Opérations patrimoniales	400 000.00 €	- €	396 601.10 €	-100.00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 373 912.30 €	1 373 912.30 €	1 289 318.44 €	6.56%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 851 308.08 €</b>	<b>2 173 912.30 €</b>		
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>1 853 363.05 €</b>	<b>1 679 382.25 €</b>		
<b>Résultat total</b>	<b>4 704 671.13 €</b>	<b>3 853 294.55 €</b>		

## Éléments de contexte.

L'exécution du budget 2019 s'inscrit dans la continuité du fonctionnement normal des services de la collectivité. Les dépenses d'investissement se maintiennent : après le solde de la salle Kozh Kastell en 2018, c'est l'opération de l'aménagement du quartier Ler Vraz Ler Paris qui a marqué cet exercice 2019 avec le début de la construction de tribunes et les études pour le pôle culturel.

Doit être noté le maintien à un niveau important des cessions d'immobilisation avec les ventes des derniers terrains communaux. La hausse importante des droits de mutation (410 089,35 € en 2019 contre 255 124,34 €) traduit la grande attractivité du territoire.

Le contexte démographique d'une augmentation légère de population peut expliquer l'augmentation des recettes liées aux services péri et extra scolaires.

## Priorités du budget

Les priorités du budget 2019 portaient en investissement sur le solde des marchés de la salle d'activité de Bieuzy-Lanvaux et la rénovation du quartier Ler Vraz Ler Paris. Les dépenses réelles d'investissement se

2020/

maintiennent de 2 434 283,41 € en 2018 à 2 357 950,08 €, soit une diminution de 3,14%.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une diminution de 3,85% passant de 5 871 979,65 € en 2018 à 5 645 761,73 € en 2019.

**Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure**

Diminution des dépenses de fonctionnement : cette évolution s'explique essentiellement par deux éléments.

Le premier est la diminution des charges à caractère général (-4,21%) qui passent de 1 431 886,90 € à 1 371 590,03 €. Cette baisse s'explique par la baisse du poste « fluides » qui avait fortement augmenté en 2018 en raison de la facturation en 2018 des consommations d'eau et d'assainissement de 2017.

Le second est la forte diminution des charges de personnel (-1,65% alors que le budget était en hausse de 2,5%) qui peut s'expliquer par la diminution des absences et le non remplacement immédiat de postes aux services techniques. L'augmentation de la part fixe du RIFSEEP du mois de novembre a pourtant été intégrée.

Maintien des recettes de fonctionnement : Sont à noter :

Une augmentation des remboursements sur rémunération du personnel (qui passent de 129 305,74 € à 160 059,56 €).

Les produits des services augmentent de 3,34% (de 744 761,02 € à 769 669,47 €)

Le produit des impositions augmentent de 2,63 % malgré le maintien des taux (de 2 521 472,00 € à 2 589 095,00 €). Les droits de mutation augmentent de manière importante de 60,74% (de 255 124,34 € à 410 089,35 €).

Les dotations sont stables (0,14%) avec une légère hausse de 2,55% de la DGF (de 1 557 511,00 € à 1 584 163,00 €).

Maintien des dépenses d'investissement : Elle s'explique par la fin de la construction salle Kozh Kastell dont les marchés ont été en grande partie soldés en 2018.

Les dépenses d'investissement passent de 2 434 283,41 € en 2018 à 2 357 950,08 €, soit une diminution de 3,14%.

Réduction des recettes d'investissement : Sont à noter :

Une baisse du solde d'investissement reporté (1 679 382,25 € contre 1 871 500,85 € en 2018), les autres recettes baissent.

Le FCTVA est passé de 303 213,00 € en 2018 à 246 773,00 € en 2019

Les versements d'acomptes et de soldes de subventions d'équipement ont augmenté en raison de l'achèvement des opérations financées (elles passent de 65 288,50 € en 2018 à 151 598,00 € en 2019).

**Montant du budget consolidé**

La commune de Pluvigner ne comporte qu'un budget principal qui se traduit ainsi :

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Excédent 2018	Excédent 2019 cumulé
<b>Fonctionnement</b>	6 383 467.33 €	8 434 775.41 €	800 000.00 €	2 851 308.08 €
<b>Investissement</b>	2 473 368.58 €	2 647 349.38 €	1 679 382.25 €	1 853 363.05 €
			<b>Total</b>	<b>4 704 671.13 €</b>

## Niveau d'épargne brute et d'épargne nette

Le niveau d'épargne brute de la collectivité, qui correspond à la différence entre les produits et les charges réelles s'élève à 2 674 747,96€ (en très forte augmentation par rapport à 2018 : 1 847 612,75€)

Le niveau d'épargne nette, que l'on trouve en réduisant de ce montant la valeur des remboursements du capital, s'élève à 1 960 925,73 €.

	2014	évolution	2015	évolution	2016	évolution	2017	évolution	2018	évolution	2019
Capacité d'autofinancement brute	1307	↑ 10,79%	1448	↑ 5,73%	1531	↑ 43,28%	2193	↓ -14,21%	1882	↑ 42,15%	2675
Capacité d'autofinancement nette (du capital à rembourser)	655	↑ 26,40%	828	↑ 10,93%	919	↑ 66,93%	1533	↓ -23,19%	1178	↑ 66,49%	1961

## Niveau d'endettement de la collectivité

Le montant de la dette au 31 décembre 2019 est de 4 982 115,35 €.

	2014	évolution	2015	évolution	2016	évolution	2017	évolution	2018	évolution	2019
Encours de la dette au 31 décembre	5789	↓ -10,31%	5192	↓ 20,00%	6231	↑ 2,55%	6389	↑ -10,90%	5693	↑ -12,49%	4982

## Capacité de désendettement

La capacité de désendettement, qui se calcule en rapportant la dette à l'épargne brute, est de 1,86 années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de désendettement	4.43	3.59	4.07	2.91	3.03	1.86

## Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont stables depuis de nombreuses années.

TH 12,56%

TFB 17,15%

TFNB 44,15%

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2020 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CE CA 2019 QUI VIENT D'ETRE EXPOSE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 27 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



Envoyé en préfecture le 27/02/2020

Reçu en préfecture le 27/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_03-BF

PLUVIGNER - 56 - COMMUNE DE PLUVIGNER

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

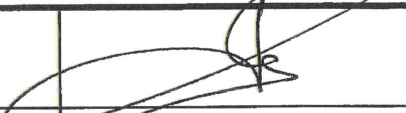



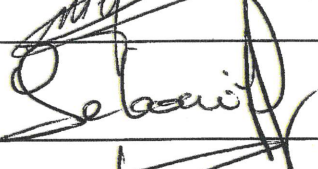
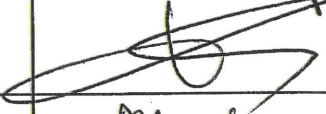
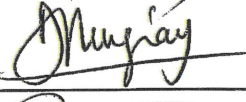



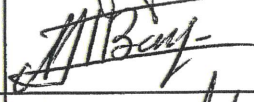


Présenté par le MAIRE,  
A Pluvigner, le 30/01/2020  
Le MAIRE,

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
VOTES : Pour : 28  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Pluvigner, le 30/01/2020

Date de convocation : 23/01/2020

Les membres du Conseil Municipal,

PILLET GERARD, Maire	
BODIC BERNARD	
OLLIVIER SYLVIE	
LE FUR MICHEL	
LE GOUEFF VIVIANE	
GAUTER JEAN-PIERRE	
HINGRAY DIANE	
RICHARD BRUNO	
RIO AURELIE	
GUEGAN YVETTE	
LE BAYON MAURICE	
THOMAS PATRICE	
GUILLO CHRISTIAN	

Envoyé en préfecture le 27/02/2020

Reçu en préfecture le 27/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_03-BF

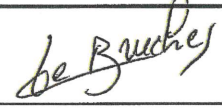



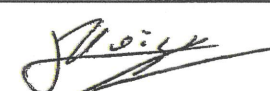









PLUVIGNER - 56 - COMMUNE DE PLUVIGNER

IV - ANNEXES

IV

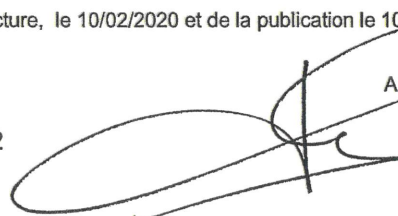
ARRETE ET SIGNATURES

D2

LE BRUCHEC MARIE-CHRISTINE	
LE BOULAIRE PATRICIA	
LE LETTY JACQUELINE	
BRIENT PASCAL	
MOIZAN JEROME	
CARERIC MELANIE	
BOTUHA ÉRIC	
LE CLANCHE VINCENT	
SAILLE EMMANUELLE	
ROBIC BERNARD	
LE CAM MARTINE	
JUIF ALAIN	
GUEHENNEC YVONNICK	
LE TARNEC SANDRA	
MÉNARD JEAN-MARIE	
STÉPHANE RIO	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/02/2020 et de la publication le 10/02/2020.

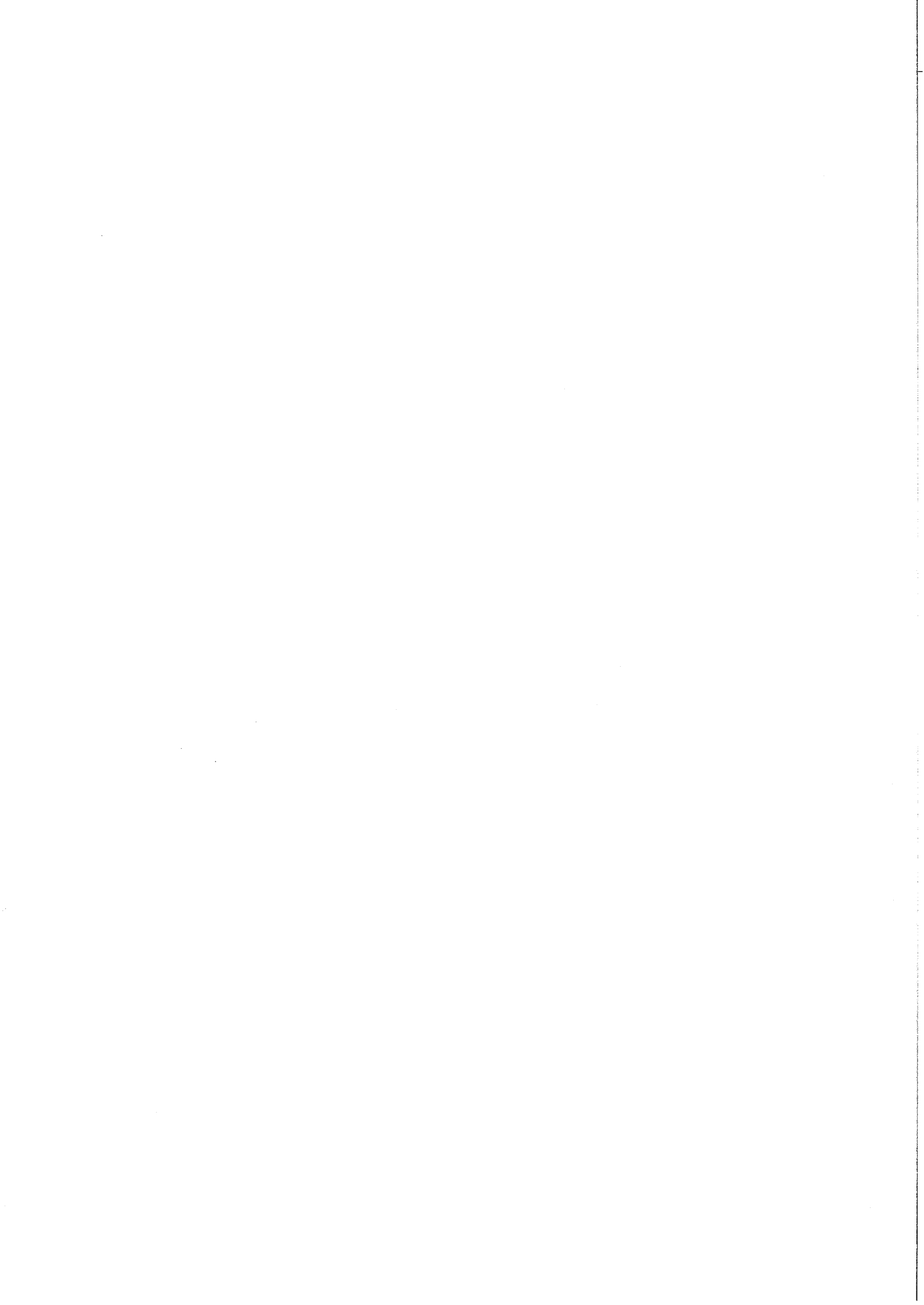
A Pluvigner, le 10/02/2020



Envoyé en préfecture le 27/02/2020  
Reçu en préfecture le 27/02/2020  
Affiché le 28/02/2020  
ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_03-BF

**PLUVIGNER - 56 - COMMUNE DE PLUVIGNER**

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>



2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_04**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 23 janvier 2020

**OBJET** : FINANCES BUDGET – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que M. le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

056025  
 TRES. AURAY



II-1  
 Exercice 2019

20100 - PLUVIGNER

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RÉCETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 019 239,81	7 818 764,96	12 838 004,77
Titres de recettes émis (b)	2 698 881,38	8 729 053,46	11 427 934,84
Réductions de titres (c)	51 532,00	294 278,05	345 810,05
Recettes nettes (d = b - c)	2 647 349,38	8 434 775,41	11 082 124,79
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 019 239,81	7 818 764,96	12 838 004,77
Mandats émis (f)	2 482 206,89	6 453 201,34	8 935 408,23
Annulations de mandats (g)	8 838,31	69 734,01	78 572,32
Dépenses nettes (h = f - g)	2 473 368,58	6 383 467,33	8 856 835,91
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	173 980,80	2 051 308,08	2 225 288,88
(h - d) Déficit			

056025  
 TRES.AURAY



2020/

Etat II-2  
 Exercice 2019

20100 - PLUVIGNER

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	1 679 382,25		173 980,80		1 853 363,05
Fonctionnement	2 173 912,30	1 373 912,30	2 051 308,08		2 851 308,08
TOTAL I	3 853 294,55	1 373 912,30	2 225 288,88		4 704 671,13
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II - III	3 853 294,55	1 373 912,30	2 225 288,88		4 704 671,13

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2020 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECLARE QUE CE COMPTE DE GESTION COMMUNE DRESSE POUR L'EXERCICE 2019 PAR M. LE PERCEPTEUR, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE AUCUNE OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.**

**M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

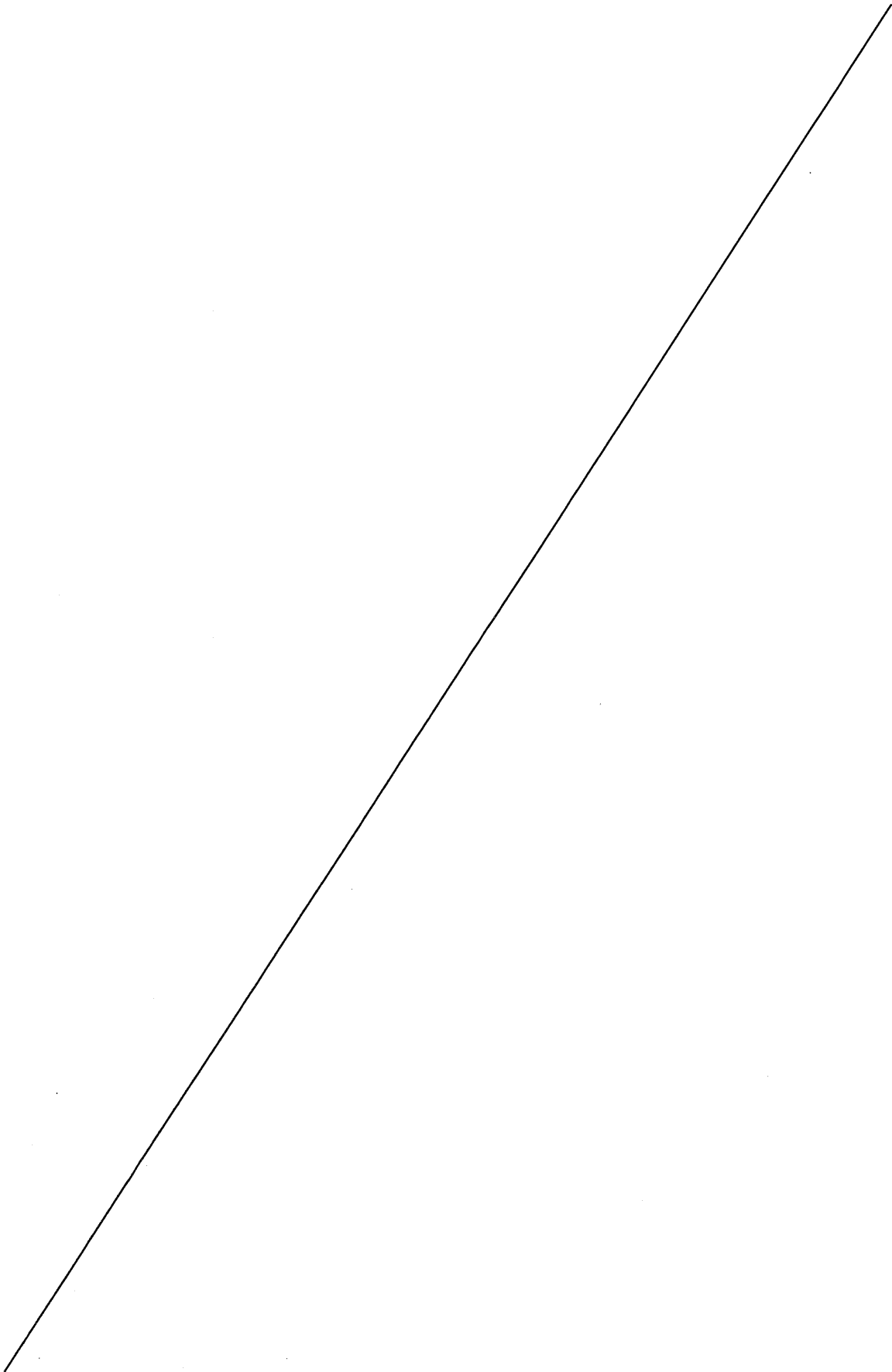
LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 17/02/2020  
Reçu en préfecture le 17/02/2020  
Affiché le **17/02/2020**  
ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_04-DE





2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_05**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 23 janvier 2020

**OBJET** : FINANCES BUDGET – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Vu les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le débat d'orientations budgétaires présente l'intérêt de débattre des grands choix politiques et budgétaires de la municipalité pour l'année à venir et de se projeter sur les années suivantes.

La période préélectorale empêche de se projeter sur plusieurs années, si bien que le débat d'orientations budgétaires ne peut porter que sur une projection portant sur les opérations déjà engagées. La prospective sera alors limitée aux exercices 2020, 2021 et 2022.

La structure proposée pour le DOB 2020 intègre différentes données classées selon deux axes :

- Une analyse rétrospective des dépenses et recettes de fonctionnement : il s'agit ici d'analyser comment ont évolué au cours des 5 dernières années les dépenses et les recettes de fonctionnement afin d'identifier des tendances.

- La présentation d'une prospective 2020-2022 : il s'agit ici de préciser les grandes orientations de la municipalité sur les actions restant à mener, sur les projets à conduire et de les retranscrire en tendances financières.

Les différentes parties de ce DOB porteront aussi bien sur le fonctionnement et l'investissement que sur les dépenses et les recettes.

L'impact de ces projections sur l'endettement de la commune est présenté.

Bernard BODIC rappelle qu'en vertu du règlement intérieur du conseil municipal et de l'article L 2312-1 du CGCT, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

M. le Maire informe qu'au cours de cette séance, le conseil municipal est invité à discuter des orientations générales ainsi exposées et retranscrites dans le document écrit remis aux élus. A cette occasion, un large débat de politique générale communale fait intervenir les élus qui le souhaitent.

#### **Ouverture des débats :**

M. le Maire ouvre le débat d'orientations budgétaires en précisant qu'il est délicat de se prononcer à moyen terme pour le compte de la nouvelle équipe municipale qui sera élue le 22 mars prochain.

Il indique que le DOB ne portera que sur les projets actuellement lancés et aura pour intérêt de déterminer la marge de manœuvre dont disposeront les prochains élus pour mener de nouveaux projets.

Il évoque le projet du pôle culturel dont l'APD a été arrêté lors du dernier conseil municipal.

Il reprend le réaménagement de l'accueil de la mairie et de sa mise en accessibilité dont les travaux vont commencer cette année.

Il signale que les travaux sur l'école élémentaire seront à engager ainsi que l'extension du cimetière.

Concernant la couverture du terrain de tennis et de pétanque, il indique que le projet est bien avancé.

M. Jean-Pierre GAUTER indique, concernant la pétanque, que la couverture concerne plusieurs terrains.

M. le Maire poursuit sur les travaux à engager sur le chapiteau de la Madeleine et indique que cela concerne le toit et la construction de toilettes.

M. Jean-Pierre GAUTER fait remarquer que le chapiteau de la Madeleine accueille depuis 2 ans les activités du roller pour les enfants les mercredis et samedis hors vacances scolaires et que le bruit n'a jamais dérangé personne.

M. le Maire termine la liste des projets par la maison médicale en indiquant que les travaux ont pris du retard.

Il conclut en précisant que la question du développement des projets fera partie de la campagne pour les élections municipales, ce qui est bien normal et sain.

M. Yvonnick GUEHENNEC revient sur les travaux sur le chapiteau de la Madeleine.

Il estime que ce bâtiment a une histoire, qu'il fait partie du folklore pluvignois et qu'il est donc important de ne pas le dénaturer, même s'il présente quelques défauts.

M. le Maire répond qu'il y a des questions de sécurité à traiter.

2020/

M. Bernard BODIC précise que le toit, en fibrociment, est à changer et qu'une partie de la structure est à reprendre.

M. le Maire ajoute que c'est un lieu de vie de la commune, comme l'espace Saint-Michel et qu'il conviendra de le sanctuariser au PLU.

Mme Martine LE CAM considère que ce lieu de vie existe depuis très longtemps et que les habitations ont été construites autour par la suite. Elle s'étonne que des riverains puissent se plaindre des nuisances liées aux activités déployées sur ce site.

M. Michel LE FUR confirme que ce terrain a été classé en zone urbanisable au PLU et qu'une révision sera nécessaire. Il considère que conserver la vocation d'activité de ce parc serait bien plus raisonnable et certainement moins gênant pour les riverains que 25 à 30 logements l'hectare !

Mme Aurélie RIO demande quels sont les nouveaux projets de liaisons douces ?

M. le Maire répond que seule la route d'Auray est concernée dans ce plan.

Mme Aurélie RIO demande si la route de Brandivy sera traitée.

M. le Maire répond qu'elle ne faisait pas partie des projets engagés et qu'il serait inopportun d'évoquer de nouveaux projets dans ce débat d'orientations budgétaires et qu'il appartiendra à la nouvelle équipe de lancer de nouveau projet.

Il ajoute que l'intérêt de ce débat d'orientations budgétaires est de démontrer que la situation financière de la commune permettra la conduite de nouveaux projets d'envergure.

M. Michel LE FUR estime qu'un des prochains enjeux sera la question de la maîtrise foncière qu'il faudra développer.

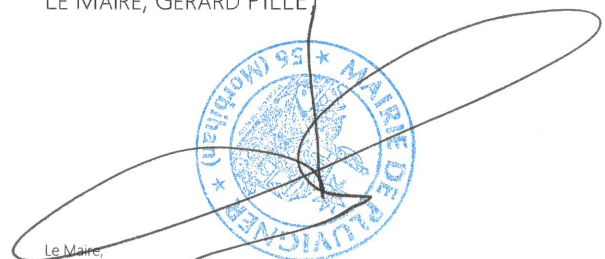
M. le Maire conclut ce débat en précisant qu'un emprunt d'un peu plus d'un million d'euros sera à réaliser en 2021 et que la situation de l'endettement de la commune est bien meilleure à la fin de ce mandat qu'au début laissant aux futurs élus de réelles marges de manœuvres financières pour réaliser de nouveaux investissements.

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020.**

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**

  
Le Maire,

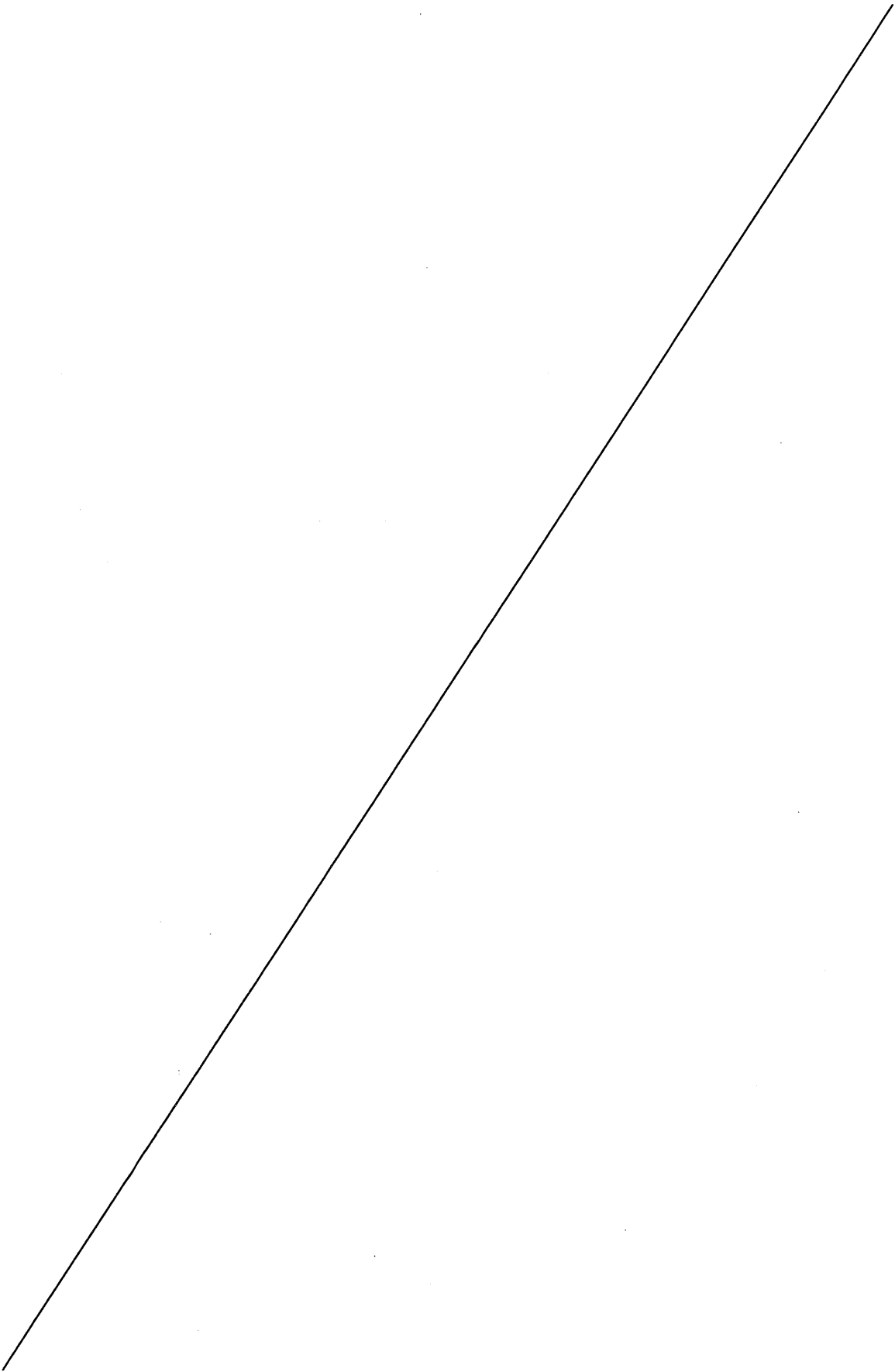
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_05-DE



2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_06**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 23 janvier 2020

**OBJET** : FINANCES BUDGET – CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LE COLLEGE

En vertu des dispositions du code de l'éducation et notamment de son article L.213-2, les frais afférents à la pratique de l'éducation physique et sportive dans les collèges sont à la charge du département.

Ainsi les dépenses destinées à mettre à la disposition des élèves les installations nécessaires à certaines activités sportives doivent être couvertes par le département, que l'équipement soit intégré ou non à l'établissement.

Chaque année, une convention est donc reconduite entre le Département, le Collège Goh Lanno et la Mairie de Pluvigner.

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_06-DE

Pour l'année 2019-2020 un montant de 7 647.42 € sera facturé en deux fois (acompte février et solde fin mai) au Collège Goh Lanno.

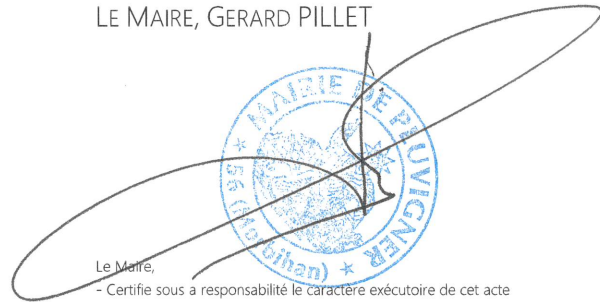
Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2020 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA DOTATION D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_07**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 23 janvier 2020

**OBJET** : FINANCES BUDGET – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION ROLLERS COPS

L'association Rollers Cops a sollicité la commune pour une participation à l'acquisition de matériels utilisés par ses adhérents et également mis à disposition de l'Étoile cycliste pluvignoise.

Le montant total des équipements est de 9 300 € et l'association demande une subvention de la part de la commune à hauteur de 4 300 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2020 ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le 17/02/2020

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_07-DE

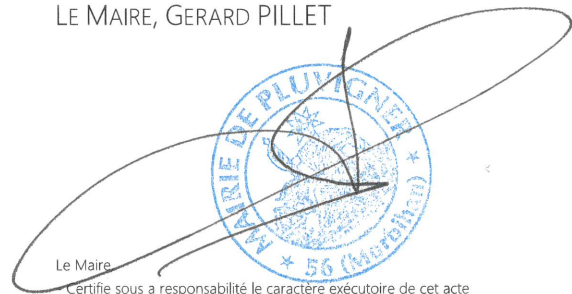
**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, ATTRIBUE UNE SUBVENTION DE 4 300 € A L'ASSOCIATION ROLLERS COPS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**

Le Maire



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_08**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 23 janvier 2020

**OBJET** : TRAVAUX – REMPLACEMENT DE LA SONORISATION DE L'ÉGLISE

Un mauvais fonctionnement de la sonorisation de l'église nécessite son remplacement.  
La Société PIXEL HYPERMEDEIA ALOES de Saint-Avé a proposé un prix de 1 880.40€ TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 janvier 2020 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

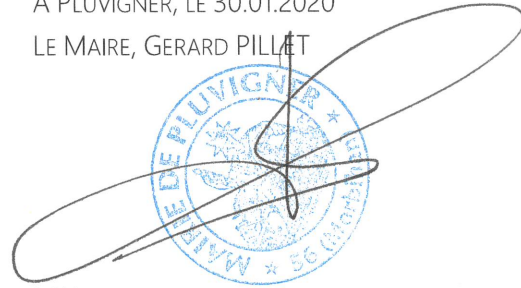
Affiché le 17/02/2020

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_08-DE

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLIET

VOTES : 28 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_09**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 23 janvier 2020

**OBJET : TRAVAUX – POLE CULTUREL : REALISATION D'UN TEST DE REPONSE THERMIQUE**

Afin de mener les études de faisabilité de la solution de géothermie pour le pôle culturel, il est nécessaire de disposer des données de réponse thermique du sous-sol.

La société ECOME a proposé une prestation à 15 120.00 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 janvier 2020 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CETTE PRESTATION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_09-DE

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2020

**N° DEL2020\_01\_10**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

**1 Pouvoir :**

Mme LE TARNEC Sandra donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

**Absente :**

SAILLE Emmanuelle

**SECRETARE DE SEANCE** : GUEGAN Yvette

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 23 janvier 2020

**OBJET** : TRAVAUX – POLE CULTUREL : ATTRIBUTION D'UNE MISSION GEOTECHNIQUE COMPLEMENTAIRE

Suite à l'adoption de l'APD le 19 décembre dernier et conformément à la réglementation, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre doit être actualisé en fonction du montant des travaux.

Comme cela avait été indiqué, le montant de la prestation de l'équipe de maîtrise d'œuvre est le suivant :

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le **17/02/2020**

ID : 056-215601774-20200130-DEL2020\_01\_10-DE

Dépenses		
	HT	TTC
Travaux	4 698 000.00 €	5 637 600.00 €
Maîtrise d'œuvre	545 437.80 €	654 525.36 €
<b>Total</b>	<b>5 243 437.80 €</b>	<b>6 292 125.36 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 janvier 2020 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CET AVENANT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 30.01.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 28 pour**



Le Maire,

- Certifie/sous a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.